



Paroles gentilléennes

■ Edito

Avec ce numéro 3 de Paroles Gentilléennes, nous poursuivons la démarche dans laquelle nous nous sommes engagés il y a un an au lendemain des élections municipales : offrir aux Gentilléens un lieu de réflexion, de débat et de proposition sur tous les aspects de la vie locale.

Non que nous ne souhaitons pas aborder les grandes questions auxquelles notre pays est confronté. Nous savons que nombre de Gentilléens sont durement touchés par la crise actuelle. Nous constatons que les réponses apportées par le gouvernement de Nicolas Sarkozy ne sont pas à la hauteur de l'enjeu. Nous réaffirmons aussi, à l'heure où les dogmes libéraux dont la droite a tant voulu s'inspirer sont battus en brèche, qu'il faut à nouveau prendre appui sur la puissance publique pour humaniser notre monde, promouvoir un développement économique soucieux de justice et d'égalité et protéger les générations futures de la catastrophe écologique qui les menace à plus court terme qu'on ne le croit.

Plus près de notre vie locale, des débats importants sont engagés. Citons-en quelques-uns : la réforme territoriale et les propositions, dont certaines très contestables, du rapport Balladur, la suppression de la taxe professionnelle sans garantie de ressources de remplacement crédibles, le projet du « Grand Paris », l'asphyxie financière des collectivités locales qui voient leurs dotations croître moins vite que l'inflation alors qu'elles réalisent près des trois quarts des investissements publics.

Nos élus et nos organisations politiques interviennent de manière permanente sur toutes ces questions et les prochaines élections européennes nous donneront à nouveau l'occasion de confronter différents projets, notamment à gauche.

Mais à côté de ces débats nationaux, européens et mondiaux, il nous revient de faire des choix au plan local. Quelles que soient les contraintes qui pèsent sur notre action, ces choix en définitive n'appartiennent qu'à nous, et tous les Gentilléens doivent pouvoir y être associés. Or dans notre ville la démocratie participative n'en est encore qu'à ses balbutiements.

■ Vie du conseil municipal

Chaque trimestre, nous publions les points essentiels, selon nous, des conseils municipaux. Des comptes-rendus plus complets peuvent être lus sur le blog www.ps-gentilly.org

Deux sujets ont dominé les débats des deux derniers conseils municipaux : la préparation du budget 2009 et la démocratie participative.

Les enjeux du budget sont décrits par ailleurs dans ce bulletin. Les impôts locaux vont donc augmenter de 8%. Restent les discours de l'équipe municipale qui ne se remet jamais en cause, désignant pour seuls responsables de ses décisions des acteurs extérieurs : la crise économique, l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre. La politique et l'organisation de la municipalité resteront, elles, inchangées.

La démocratie participative : le vote du règlement intérieur du conseil municipal a été l'occasion pour les élus Socialistes et Verts de demander que des groupes de citoyens puissent intervenir au conseil municipal pour exposer des projets d'intérêt municipal. Ce dispositif fonctionne très bien à Arcueil depuis 1995. Pourtant notre proposition a fait l'objet d'une grande défiance. Elle pourrait revenir dans le cadre du débat sur les conseils de quartier que l'équipe municipale promet pour les prochains mois.

Les conseils de quartier auront-ils eux aussi la possibilité de présenter, directement au conseil municipal ou à la commission municipale compétente, des projets concernant leur quartier ou la ville ?



■ Quatre élus à votre écoute

Notre Groupe Socialiste, Vert et Citoyen compte quatre conseillers municipaux : **Patrice-Marie Sève** (PS), **Martine Guillaume** (PS), **Vincent Berville** (Les Verts), et **Marie-Sygne Leca** (PS).
Vous pouvez les contacter : voir leurs coordonnées en page 4.

■ Un stationnement sans règles à Gentilly, est-ce une fatalité ?

Le stationnement est un problème lourd dans notre ville. Il est difficile de se garer dans plusieurs quartiers, où des véhicules encombrant les trottoirs. Cette situation gêne à la fois les automobilistes, les piétons qui doivent marcher sur la chaussée, les personnes à mobilité réduite, mais aussi les commerçants qui ont besoin d'un stationnement fluide pour pouvoir travailler.

Les causes de ces dysfonctionnements sont connues: l'absence de parkings publics, et un stationnement gratuit, près de Paris et du RER, attirant des véhicules extérieurs à la ville, pour la journée, voire plus. L'incivisme gagne du terrain et des automobilistes s'approprient un espace public qui devrait être protégé. Face à ces nuisances, la municipalité s'est longtemps refusée à toute réglementation, puis a accepté deux petites Zones Bleues, au centre ville et près du RER. Elles fonctionnent très mal par manque de volonté municipale de les faire respecter.

Devant l'exaspération exprimée par de nombreux Gentilliens, des promesses ont été faites. Un bureau d'études spécialisé a présenté son diagnostic en juillet 2007, et devait exposer des solutions dans les mois suivants. Depuis, rien. Le débat public n'a toujours pas eu lieu !

En l'attendant, nous avons eu la curiosité de regarder **quelles règles de stationnement avaient choisies les 24 autres communes limitrophes de Paris**, elles aussi souvent traversées par des lignes de métro ou de RER.

1. Seules 2 villes limitrophes de Paris, sur 25, n'ont pas de stationnement payant : Gentilly et Le-Pré-Saint-Gervais. Dans une troisième, Saint-Ouen, le stationnement payant déjà voté n'a pas encore été appliqué. Ces trois communes sont dans la même situation : un stationnement difficile, entraînant une dégradation du cadre de vie des habitants.

2. Dans les 22 autres villes, et ce **quelle que soit leur « couleur » politique**, un stationnement payant, en semaine et dans la journée, a d'abord été mis en place sur certaines rues, souvent depuis de nombreuses années : vers 1970 à Boulogne-Billancourt, en 1982 à Saint-Denis, 1988 aux Lilas, 1994 à Ivry, vers 2000 à Montrouge. Puis les mairies l'ont progressivement étendu, en fonction des besoins, sur des secteurs plus larges.

Des Zones Bleues (stationnement gratuit mais limité à 2h) complètent parfois le dispositif.

Dans toutes ces communes la situation s'est nettement améliorée, pour les automobilistes comme pour les piétons.



3. L'efficacité d'un stationnement réglementé dépend essentiellement de la réalité du contrôle. Il faut suffisamment d'agents de surveillance de la voie publique, formés et motivés.
4. Des parkings publics, souvent payants, existent aussi dans une grande majorité des villes : par exemple 6 à Montrouge, 3 à Malakoff, 1 à Ivry... Rappelons qu'à Gentilly les socialistes avaient proposé, en vain, de créer un parking sous la place du marché Frileuse voici plus de 15 ans.
5. Le coût et les modalités de paiement du stationnement varient beaucoup d'une commune à l'autre. Dans une ville, la durée maximale autorisée peut aller, suivant les zones, de 1h à 8h, car les rues commerçantes nécessitent une rotation rapide des véhicules.

Des tarifs résidentiels, autorisant un stationnement permanent des habitants, sont pratiqués partout. Ils sont assez différents d'une ville à l'autre : par mois, 15€ au Kremlin-Bicêtre, 28€ à Ivry, 30 € à Clichy sur Seine, 50 € à Levallois-Perret... À Saint-Denis c'est gratuit mais uniquement dans la rue de résidence. **Des tarifs particuliers sont parfois prévus pour les commerçants, artisans, professions médicales ou d'aide à domicile.**

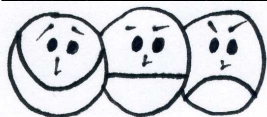
6. En dehors de rares exceptions (Les Lilas, Puteaux...) l'infrastructure matérielle (pose et entretien des horodateurs...) est déléguée à une entreprise extérieure. Les recettes générées par les zones payantes, perçues par les villes, servent à financer les horodateurs et leur surveillance. La verbalisation du stationnement abusif ou illicite est toujours effectuée par des agents municipaux assermentés.

Les contraventions sont payées au Trésor Public, qui reverse une partie des sommes

à la commune.

Le stationnement payant n'a pas pour but de rapporter de l'argent à une commune, mais de réguler et faciliter le stationnement, de favoriser les déplacements en transports collectifs ou en deux roues, et d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'expérience des autres villes montre que ces objectifs sont atteints par une organisation efficace et des tarifs adaptés.

À Gentilly, le stationnement payant est-il la solution ? Selon quelles modalités et à partir de quand ? D'autres méthodes pourraient-elles régler les problèmes actuels ? Il est urgent d'en débattre.



Le billet d'humeur

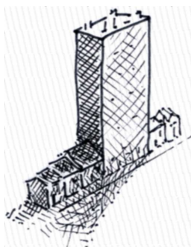
■ Enfin un immeuble à haute qualité environnementale à Gentilly !

Trois étages, des murs en bois massif de 20 cm d'épaisseur, une isolation thermique poussée, un chauffage solaire de l'eau, la récupération des eaux de pluie... Les occupants bénéficieront ainsi d'importantes économies d'énergie : 60% sur le chauffage et la production d'eau chaude. Espérons que cette réalisation totalement privée, située rue Raymond Lefebvre, servira d'aiguillon et d'exemple à la municipalité. Tout est à faire pour les bâtiments communaux: diagnostic thermique, travaux d'isolation, éclairage par des lampes à basse consommation... Pourquoi pas également des "éco-quartiers", exemplaires au plan environnemental, sur le terrain Lénine et celui de l'ancien collège ? Mais le budget 2009 ne prévoit presque rien !

■ En Bref

■ Un gratte-ciel à Gentilly !

Un permis de construire a été accordé pour un immeuble de 7 niveaux (21 mètres) à l'angle des rues G. Péri et Benserade. Le voisinage se mobilise et a entrepris différents recours. Car, sans parler des gênes occasionnées aux pavillons voisins - vue d'une douzaine de balcons sur les jardins alentour, masse écrasante sur un terrain de 500m², ce projet ne respecte pas du tout les règlements du PLU : « *les jeux de hauteurs doivent éviter un surplomb trop brutal des pavillons* ». Il convient donc de revoir, pour cet immeuble et l'ensemble de la zone, les hauteurs qui permettent une transition harmonieuse avec le quartier pavillonnaire environnant (4 à 5 niveaux au maximum).



■ Vive le sport

Les Gentilléens ont l'âme sportive. Toutes les activités proposées par les différents clubs de la ville font le plein. Les amateurs y côtoient des champions formidables. Félicitations à cet égard aux jeunes champions du karaté club de Gentilly, sélectionnés pour les championnats d'Europe cadets. Félicitations aussi à nos équipes locales de handballeurs qui font honneur aux succès des équipes nationales.

Pourtant, les conditions de pratique du sport sont de plus en plus difficiles dans notre commune. Et ce ne sont pas les « Assises municipales du sport », véritable usine à gaz annoncée à grand renfort de publicité, qui modifient ce constat alarmant : les installations sont saturées, les créneaux offerts aux différents sports réduits au minimum, et les annulations de plus en plus fréquentes dès qu'une manifestation est organisée par la mairie dans un des gymnases. À quand un véritable et ambitieux projet de réaménagement des installations sportives, avec un calendrier réaliste ?

■ Des fruits et légumes bio et pas chers ? C'est possible près de chez nous



L'Amap, baptisée «Gentillamap», avance à grands pas.

Une quarantaine de personnes se sont déclarées intéressées. En février la réunion d'une douzaine d'entre elles a permis de constituer le bureau de l'association. Un lieu de distribution a été trouvé.

Des producteurs bio, ou en conversion bio, de fromages et fruits sont prêts à proposer leurs produits. Il y aura bientôt du miel et du pain, reste à trouver le fournisseur de légumes et l'Amap sera sur les rails.

Les adhésions sont toujours possibles.
Renseignements : fabienneamap@laposte.net

■ Désherber n'est pas bio

Les citadins sont habitués à profiter d'allées et de trottoirs totalement vierges de toute végétation. La moindre touffe d'herbe, trace de mousse ou fleur sauvage qui tente de s'immiscer entre deux pavés est aussitôt "traitée", au nom d'une conception hygiéniste de la propreté.

Pourtant la toxicité des produits phytosanitaires sur les sols, l'eau et la santé humaine n'est plus à démontrer. Faut-il alors utiliser d'autres types de désherbants ?

Ce n'est pas la bonne solution: on ne peut pas simplement remplacer une toxine par une autre, il faut renoncer au désherbage systématique et accepter de changer notre idée de ce que doit être une ville "propre". Quitte à accepter un peu de végétation spontanée. Un changement de conception qui doit être expliqué pour ne pas être vécu comme une régression par les habitants ou par le personnel communal.

Changeons de regard

Dans cet esprit, pourquoi ne pas organiser le fleurissement des pieds d'arbres ? Cela se fait dans plusieurs endroits de Paris avec les associations de quartier. Les Gentilléens pourraient alors agrémenter leurs rues de nombreux espaces plantés à leur goût, et montrer que la verdure n'est pas un ennemi qu'il faut combattre à tout prix.

■ Au prochain numéro

L'urgence climatique ne permet plus aucun retard et toutes les villes sont mobilisées pour mettre en place leur "plan climat". A Gentilly aussi, nous appelons à un débat public sur ce défi historique.

Faites-nous part de vos remarques et propositions, pour le prochain numéro qui consacrera un dossier au "plan climat" dans notre commune.

■ Plus d'impôts locaux en pleine récession !

Pourquoi l'équipe municipale a-t-elle décidé d'augmenter l'an prochain, de 8%, les taxes d'habitation (TH) et foncière (TF) alors même que la récession menace les revenus et surtout les emplois des Gentilliens ?

La majorité municipale invoque, avec quelques raisons, la crise économique et le désengagement de l'Etat. Mais elle met aussi en cause de manière extrêmement discutable la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre (CAVB) qui associe Gentilly et 6 autres villes.

- **La récession** affecte les finances municipales d'au moins trois façons :

- Les dépenses sociales augmentent.
- Les transactions immobilières deviennent plus rares, entraînant une baisse des taxes prélevées par la municipalité.
- En 2008, le crédit plus difficile d'accès et plus cher a particulièrement gêné des villes endettées à taux variables: est-ce le cas à Gentilly dont 35% de la dette est à taux variable (contre 20% à Arcueil) ?

- **Le désengagement de l'Etat** se traduit par une revalorisation des dotations aux communes inférieure à celle de l'inflation réelle.

Mais rien de tout cela n'est propre à Gentilly ! Comment font donc les autres villes de la CAVB qui n'augmentent pas autant les prélèvements obligatoires, ceux-ci restant même stables à Arcueil ou à Cachan ?

- **La direction municipale affirme alors que notre ville serait pénalisée par la CAVB**, recevant moins qu'elle ne contribue.

La CAVB s'est vue confier de nombreuses compétences comme les transports, la voirie et l'environnement.

Sa logique de mutualisation des ressources (taxe professionnelle unique) et des dépenses, doit favoriser une stabilité des ressources (notamment en cas de départ d'une grosse entreprise) et une meilleure efficacité des dépenses publiques.

Certes, la qualité des services rendus pourrait encore être améliorée, tandis qu'on assiste souvent à une simple juxtaposition des moyens des communes et de la CAVB.

« *Que voulons-nous construire ensemble et comment le faire au mieux ?* » devrait être la question principale.

Au lieu de cela on préfère à Gentilly se livrer à des décomptes à courte vue des flux financiers entrant et sortant, qui n'ont même pas l'avantage d'être incontestables. Ainsi les investissements des entreprises sur lesquels est prélevée la taxe professionnelle, n'ont ces dernières années pas plus augmenté à Gentilly que dans le reste de la CAVB.

Expliquer le recours à la hausse des impôts locaux est impossible sans une analyse critique de la gestion municipale actuelle et passée.

L'examen des données budgétaires de Gentilly, comparées à celles des autres villes de la CAVB montre **une nette détérioration de notre situation financière depuis 2000**. A cette date Gentilly était relativement peu

endettée. Aujourd'hui les indicateurs mesurant la capacité de la ville à rembourser ses dettes sont passés à l'orange, alors qu'ils se sont généralement améliorés dans les villes voisines. Gentilly ne dégage pratiquement plus d'autofinancement, permettant d'investir autrement qu'en s'endettant.

L'environnement économique se dégradant, le recours à l'impôt a semblé la seule solution à la direction municipale de Gentilly pour équilibrer un budget de fonctionnement sur le fil du rasoir.

Dans notre commune, comme ailleurs, une hausse des impôts locaux ne serait admissible qu'à certaines conditions :

- **la transparence**: la vérité doit être dite sur la situation financière, en reconnaissant les erreurs passées.

- **de nouveaux projets et une utilité sociale des dépenses**: les citoyens doivent être assurés que l'argent public est dépensé efficacement. **Des investissements dans les économies d'énergie, à terme très rentables, sont-ils engagés ?** Les équipements pour l'accueil de la petite enfance, la culture ou la pratique sportive sont-ils satisfaisants ? Les personnels s'occupant de secteurs aujourd'hui traités par la CAVB sont-ils redéployés pour une amélioration visible des services rendus à la population ?

- **des perspectives cohérentes**: quels sont les objectifs et les priorités ? Quels sont les moyens pour les atteindre ? Pour notre part nous considérons par exemple que la recherche d'une véritable mixité sociale, notamment dans l'habitat et dans tous les quartiers, est essentielle pour assurer un développement économique équilibré qui, profitant aux finances de la ville, garantira à tous les habitants un haut niveau de services publics.

Aujourd'hui le compte n'y est pas. Le budget 2009 qui nous a été présenté n'est pas satisfaisant.



Paroles gentilliennes

Ont participé à ce numéro : Vincent Berville, Michel Dixmier, Tina Fenyvesi, Guillaume Gaulier, Martine Guillaume, Dominique Guizien, Frédéric Héritier, Jean Labaume, Alain Mugniery, Laurence Pécaut-Rivolier, Patrice-Marie Sève.

Le numéro 3 de *Paroles gentilliennes* est imprimé à 10000 exemplaires, et distribué à Gentilly.

**Envie de vous exprimer, de réagir à un article ?
À vous la parole !**

Pour nous contacter :

- **Par courriel** : ps.gentilly@gmail.com
- **Sur Internet**
- ➔ www.ps-gentilly.org
- ➔ <http://gentilly.lesverts.fr>
- **Par courrier** : Parti socialiste BP3 94250 Gentilly

Imprimerie du Parti Socialiste

Ne pas jeter sur la voie publique